

**ACCORD COLLECTIF DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2001  
INSTITUANT BTP-PRÉVOYANCE**

**AVENANT N°33 DU 9 juin 2021**

**ENTRE :**

- Les Fédérations d'employeurs soussignées

D'une part

**ET**

- Les Organisations syndicales soussignées

D'autre part

## **TITRE I – Règlement des Couvertures Individuelles de Capital Décès**

**Les modifications suivantes sont apportées au « Règlement des Couvertures Individuelles de Capital Décès » :**

**I. L'alinéa suivant de l'Article 24 – Provision pour participation aux excédents :**

*« Cette provision est alimentée annuellement sur la base de 85 % du résultat technique positif dégagé au titre des adhérents âgés de 65 ans au plus. »*

**est remplacé par :**

*« Cette provision est alimentée annuellement conformément aux dispositions de l'article D. 932-1 du Code de la sécurité sociale. »*

**II. La Commission Paritaire Extraordinaire de BTP-PRÉVOYANCE décide d'actualiser l'annexe tarifaire du « Règlement des Couvertures Individuelles de Capital Décès » telle que figurant en annexe 1 du présent avenant.**

## **TITRE II – Règlement des Frais Médicaux Individuels des Actifs**

**La Commission Paritaire Extraordinaire de BTP-PRÉVOYANCE décide d'actualiser l'annexe sociale – Cotisations Apprentis, du « Règlement des frais médicaux individuels des Actifs » telle que figurant en annexe 2 du présent avenant.**

### TITRE III – Prise d’effet

Les dispositions du Titre I du présent avenant prennent effet à la date de signature de l’avenant.

Les dispositions du Titre II du présent avenant prendront effet le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### TITRE IV – Dépôt

Le texte du présent avenant sera déposé en nombre d’exemplaires suffisants aux services centraux du ministre chargé du Travail et au Secrétariat Greffe du Conseil des Prud’hommes de Paris conformément aux dispositions des articles D. 2231-2 et D. 2231-3 du code du Travail.

Fait à Paris en 15 exemplaires, le 09/06/2021.

#### POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Fédération Nationale des Travaux Publics  
(FNTP)

Signé par

*Christian LAVEDRINE*

Signature numérique de : Christian LAVEDRINE  
Date : 16-06-2021 10:39  
Lieu : NEUFCHATEL EN BRAY

66663164393262652d643566312d3...

#### POUR LE BÂTIMENT

Confédération de l’Artisanat et des Petites  
Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Signé par

*Corine POSTEL*

Signature numérique de : Corine POSTEL  
Date : 18-06-2021 10:47  
Lieu : CHAUFOUR LES BONNIERES

31356139336536372d663533612d3...

Fédération Française du Bâtiment (FFB)

Signé par

*Nicolas BLANGY*

Signature numérique de : Nicolas BLANGY  
Date : 16-06-2021 07:09  
Lieu : AMIENS

63386632316133632d366534372d3...

Fédération SCOP BTP

Fédération SCOP BTP

Signé par

*Maximilien MEZARD*

Signature numérique de : Maximilien MEZARD  
Date : 16-06-2021 08:29  
Lieu : PARIS

31616161326262332d336665622d3...

Signé par

*Maximilien MEZARD*

Signature numérique de : Maximilien MEZARD  
Date : 16-06-2021 08:29  
Lieu : PARIS

31616161326262332d336665622d3...

Fédération Française des Intégrateurs  
Electriciens (FFIE)

Signé par

*Philippe RIFAUX*

Signature numérique de : Philippe RIFAUX  
Date : 16-06-2021 08:42  
Lieu : PARIS

31646463343635312d666235642d3...

En accord entre les parties, les présentes reliées par ASSEMBLACT empêchant toute substitution ou addition, sont seulement signées à la dernière page.

Syndicat national des Cadres, Techniciens,  
Agents de Maîtrise et Assimilés des Industries  
du Bâtiment, des Travaux publics et des  
activités annexes et connexes (Confédération  
Française de l'Encadrement CGC BTP)

Signé par

*Gérard DUEZ*  
Signature numérique de : Gérard DUEZ  
Date : 21-06-2021 20:16  
Lieu : LE PECO  
32623638663162332d633666662d3...

Fédération Nationale Construction et Bois  
CFDT (FNCB CFDT)

Signé par

*Jean-Marc CANDILLE*  
Signature numérique de : Jean-Marc CANDILLE  
Date : 22-06-2021 16:21  
Lieu : PARIS  
63333836613137632d336530332d3...

Fédération BATI-MAT-TP. (C.F.T.C)

Signé par

*Rolland SABATIER*  
Signature numérique de : Rolland SABATIER  
Date : 16-06-2021 16:26  
Lieu : CRETEIL  
63326265383236322d623831652d3...

Fédération Nationale des Salariés de la  
Construction – Bois – Ameublement  
(FNCSBA – C.G.T)

Syndicat national des Cadres, Techniciens,  
Agents de Maîtrise et Assimilés des Industries  
du Bâtiment, des Travaux publics et des  
activités annexes et connexes (Confédération  
Française de l'Encadrement CGC BTP)

Signé par

*Gérard DUEZ*  
Signature numérique de : Gérard DUEZ  
Date : 21-06-2021 20:16  
Lieu : LE PECO  
32623638663162332d633666662d3...

Fédération Nationale Construction et Bois  
CFDT (FNCB CFDT)

Signé par

*Pascal Barbey*  
Signature numérique de : Pascal BARBEY  
Date : 16-06-2021 08:01  
Lieu : PARIS  
36306232623534342d393730342d3...

Fédération BATI-MAT-TP. (C.F.T.C)

Signé par

*Rolland SABATIER*  
Signature numérique de : Rolland SABATIER  
Date : 16-06-2021 16:26  
Lieu : CRETEIL  
63326265383236322d623831652d3...

Fédération Nationale des Salariés de la  
Construction – Bois – Ameublement  
(FNCSBA – C.G.T)

Fédération Générale Force Ouvrière  
Construction (F G.-F.O Construction)

Signé par

*Franck SERRA*  
Signature numérique de : Franck SERRA  
Date : 16-06-2021 05:48  
Lieu : PARIS  
32303365616162322d616665342d3...

Fédération Générale Force Ouvrière  
Construction (F G.-F.O Construction)

Signé par

*Franck SERRA*  
Signature numérique de : Franck SERRA  
Date : 16-06-2021 05:48  
Lieu : PARIS  
32303365616162322d616665342d3...

# Annexe N°1

## Règlement du régime des couvertures individuelles de capital décès

### Annexe tarifaire 2021

Cotisation mensuelle <sup>(1)</sup> en 2021 :

a) pour les adhésions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Capital Décès	Cotisation mensuelle TTC
Niveau 1	7,50 €
Niveau 2	15,00 €
Niveau 3	25,00 €

b) pour les adhésions entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2021 \*

Capital Décès	Cotisation mensuelle TTC
Niveau 1	7,50 €
Niveau 2	15,00 €
Niveau 3	25,00 €

A titre exceptionnel, les réductions suivantes s'appliquent pour chaque mois cotisé en 2021, en fonction de l'âge de l'adhérent :

Capital Décès	≤ 60 ans	de 61 à 65 ans
Niveau 1	3,00 €	1,50 €
Niveau 2	6,00 €	3,00 €
Niveau 3	10,00 €	5,00 €

\* Ainsi que pour les adhésions postérieures, lorsqu'elles reposent sur un devis remis à l'adhérent avant le 30 juin 2021.

c) pour les adhésions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Capital Décès	Cotisation mensuelle TTC en fonction de l'âge à l'adhésion :				
	≤ 60 ans	de 61 à 65 ans	de 66 à 70 ans	de 71 à 75 ans	de 76 à 90 ans**
Niveau 1	5,50 €	7,00 €	11,00 €	15,00 €	20,00 €
Niveau 2	11,00 €	14,00 €	22,00 €	30,00 €	40,00 €
Niveau 3	18,00 €	23,00 €	36,50 €	50,00 €	66,50 €

\* Sauf lorsque l'adhésion repose sur un devis remis à l'adhérent avant le 30 juin 2021

\*\* Exclusivement pour les personnes ayant adhéré avant le 31 décembre de l'année de leurs 75 ans

### Réduction en cas d'adhésion cumulée au régime des Frais Médicaux Individuels des Retraités :

Lorsque l'adhésion au présent régime se cumule avec une adhésion au régime des Frais Médicaux Individuels des Retraités, une réduction sur la cotisation mensuelle s'applique dans les conditions prévues à l'article 6.4 du règlement :

Capital Décès	Réduction sur la cotisation mensuelle TTC en 2021
Niveau 1	-1,00 €
Niveau 2	-2,00 €
Niveau 3	-3,00 €

(1) Tarif TTC et HT, cette garantie n'étant pas soumise à TSA.

## Annexe N°2

**Règlement des frais médicaux individuels des Actifs**  
**ANNEXE SOCIALE au 1<sup>er</sup> janvier 2021**  
*Cotisations Apprentis*

Les options de la gamme nationale de frais médicaux individuels des Actifs ouvrant droit à la réduction Sociale réservée aux apprentis du BTP sont identifiées par les noms ci-dessous. Ces options sont nécessairement composés d'un niveau de couverture de chacun des deux modules "Soins" et "Prothèses".

Options			Année Scolaire 2020 - 2021		Année Scolaire 2021 - 2022	
			<i>Cotisation mensuelle TTC <sup>(1) (2)</sup></i>		<i>Cotisation mensuelle TTC <sup>(1) (2)</sup></i>	
Nom	Modules Soins	Modules Prothèses	Régime Général	Régime ALM*	Régime Général	Régime ALM*
Base	S2	P1	2,50 €		-	
Bien-Etre	S2	P2	5,00 €		2,50 €	
Quiétude	S3	P3	10,00 €		10,00 €	
Vitalité	S3+	P3+	25,00 €		25,00 €	
Privilège <sup>(4)</sup>	S4	P4	40,00 €		40,00 €	

Options			Année Scolaire 2020 - 2021		Année Scolaire 2021 - 2022	
			<i>Cot. mensuelle HT <sup>(1) (3)</sup></i>		<i>Cot. mensuelle HT <sup>(1) (3)</sup></i>	
Nom	Modules Soins	Modules Prothèses	Régime Général	Régime ALM*	Régime Général	Régime ALM*
Base	S2	P1	2,21 €		-	
Bien-Etre	S2	P2	4,41 €		2,21 €	
Quiétude	S3	P3	8,83 €		8,83 €	
Vitalité	S3+	P3+	22,07 €		22,07 €	
Privilège <sup>(4)</sup>	S4	P4	35,31 €		35,31 €	

(\*) Régime ALM : Régime Alsace-Moselle

(1) Valeur de cotisation pour l'apprenti seul. En cas d'adhésion couple ou avec enfant(s), le complément de cotisation au titre des autres bénéficiaires correspond à celui qui résulte de l'application de l'ANNEXE TARIFAIRE au titre de la même option.

(2) Montant y compris les taxes applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : TSA à 13,27%.

En cas de relèvement du taux de ces taxes en cours d'année :

- le Conseil d'administration a délégation de pouvoir pour maintenir les cotisations TTC inchangées, le montant HT étant automatiquement diminué à due proportion
- à défaut, les cotisations TTC sont automatiquement actualisées à due proportion.

(3) Montant après déduction des taxes applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'écart des taux s'explique par la prise en compte de la TSA pour 13,27% des cotisations.

En cas de relèvement du taux de ces taxes en cours d'année :

- le Conseil d'administration a délégation de pouvoir pour maintenir les cotisations TTC inchangées, le montant HT étant automatiquement diminué à due proportion,
- à défaut, les cotisations TTC sont automatiquement actualisées à due proportion.

(4) Tarif applicable exclusivement pour les adhésions à l'option Privilège intervenues avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, cette option n'est plus ouverte à la vente.